



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 octobre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Septembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 Octobre 1997

**Compromis de vente avec la société SERGA pour une partie des terrains
de l'ancien Club Hippique route d'Aiffres**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Patricia LUCAS

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Je vous informe que la société SERGA qui agit pour le compte de l'enseigne INTERMARCHE sollicite la Ville de Niort pour acquérir 12.000 m² environ route d'Aiffres sur le site de l'ancien club hippique.

Cette acquisition lui permettrait d'installer des équipements à usage commercial à côté du supermarché existant (BRICOMARCHE, STATIONMARCHE...). Afin de pouvoir déposer un dossier de demande auprès de la Commission Départementale d'Equipement Commercial, SERGA souhaite pouvoir signer un compromis de vente avec la ville pour ces terrains en bordure de la route d'Aiffres.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- promettre de céder à la société SERGA, ou toute société qu'elle désignera pour réaliser l'opération, une parcelle de 12.000 m² environ située 350 route d'Aiffres et rue des Sources à Niort ;
- fixer le prix de vente à 55 F HT le m² auquel il conviendra d'ajouter la TVA au taux en vigueur sur les terrains à bâtir lors de la signature de l'acte authentique ;
- préciser que les frais de géomètre, de notaire et de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur ;
- fixer l'acompte afférent à cette promesse de vente à 10 % du prix de vente HT, soit 5,50 F du m² ;
Le versement de l'acompte acquis par la Ville en cas de non réalisation de la vente interviendra à 50 % à la signature de la promesse de vente et à 50 % à l'obtention de l'autorisation de la C.D.E.C. expurgée du recours des tiers. Le solde du prix sera payé comptant à la signature de l'acte authentique et dans un délai de 24 MOIS à compter du jour de la signature de la promesse de vente.
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la promesse de vente entre la Ville de Niort et la société SERGA ou toute autre société qu'elle désignera pour réaliser cette opération ;
- imputer la recette correspondante à la sous-fonction 909 9080 compte 2113.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD